



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

3131 - Travaux d'équipement dans les écoles primaires et maternelles publiques

Proposition de mise à disposition de locaux modulaires à la Commune de Goxwiller

Rapport n° CP/2016/200

Service gestionnaire :
J4-Immobilier

Résumé :

Il est proposé que le Département mette à la disposition de la Commune de Goxwiller trois salles de classes modulaires.

La Commune de Goxwiller porte un projet de restructuration/extension de l'école primaire. Durant les travaux, l'école ne pourra plus être utilisée. De ce fait, la Commune envisage de créer trois salles de classe provisoires.

Dans le cadre de l'ingénierie que le Département peut apporter aux Communes, et à l'écoute des besoins du territoire, il est proposé de mettre à la disposition de la Commune de Goxwiller, trois salles de classes modulaires dont le Département est propriétaire.

Le coût de location proposé (2.700 € par trimestre pour une durée de 18 mois) permet de générer une recette pour le Département.

A l'expiration de la période initiale de 18 mois, il est proposé que le montant de la redevance soit fixé à 1 380 € par mois, le cas échéant.

Il est proposé d'encadrer cette location par une convention pour une durée initiale de 18 mois à compter du 1^{er} août 2016. La date de début et la durée de la convention sont prévisionnelles et fonction de l'avancée des travaux.

Cette convention permettra d'inscrire une recette prévisionnelle de 16 200 € répartis entre 2016 et 2017, tout en supprimant une dépense de 7 200 € pendant la même période.

En date du 24 mars 2016, la commission territoriale Sud a approuvé cette opération.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de mettre à disposition des locaux modulaires à la Commune de Goxwiller, moyennant un loyer de 2 700 € par trimestre et à l'expiration de la période initiale de 18 mois, un loyer mensuel de 1 380 €,

- approuve les termes du projet de convention annexée au présent rapport,
- autorise par ailleurs le Président du Conseil Départemental à signer la convention annexée à la délibération.

Strasbourg, le 21/04/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a large, sweeping flourish at the end.

Frédéric BIERRY